

# MORAND & MORAND

## COMMISSAIRES - PRISEURS

DROUOT

### CONDITIONS DE VENTE

Règlement le jour de la vente: la vente est faite au comptant à charge par les adjudicataires de payer en sus des enchères 25 % TTC sans dégressivité. Les lots signalés par une \* seront vendus avec des frais judiciaires de 14,40 % TTC en sus des enchères.

- **La désignation**, de même que **les estimations** n'engagent pas la responsabilité de la S.V.V. MORAND, elles ne sont données qu'à titre indicatif. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.
- La S.V.V. MORAND informe qu'elle se réserve le droit de ne pas suivre exactement l'**ordre** de la liste et la possibilité de grouper ou de diviser les lots.
- Tout **ordre d'achat** et/ou inscription sur **Drouot Live**, devra être systématiquement accompagné d'une copie de la pièce d'identité pour les personnes physiques, un KBis pour les personnes morales et d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), à défaut les ordres d'achat et/ou les inscriptions sur Drouot Live pourront être refusées.
- **Enchères** : l'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation légale de remettre ses nom et adresse ainsi qu'une pièce d'identité valide (un Kbis récent et un pouvoir pour les personnes morales) et un RIB au même nom. Les lots et leurs accessoires ne sont remis aux acquéreurs qu'après acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets, pourra être différée jusqu'à l'encaissement.  
En cas de double enchère, savoir, si plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et, réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot «adjugé», le commissaire priseur pourra remettre l'objet en vente à partir de la dernière enchère.
- **Paiement** : la vente étant conduite en euros, le règlement des objets, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué dans la même devise. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
  - Par carte bancaire, en salle, par téléphone au 01 40 56 91 96 ou sur le site : [www.drouot-morand.com/paiement](http://www.drouot-morand.com/paiement),
  - Par virement bancaire en euros :
    - Code SWIFT : HSBC FR BBC PARIS RIVE GAUCHE
    - Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR 76 3005 6000 0200 0220 2585 357
    - BIC (Bank identification Code) : CCFRFRPP
    - Code banque : 30056 Code guichet : 00002 Numéro de compte : 00022025853 Clé : 57
  - En espèces, jusqu'à 1 000 € frais et taxes comprises pour les ressortissants français et ressortissants étrangers commerçants sur présentation de leurs pièces d'identité et de justificatifs de domicile.

**AUCUN REGLEMENT PAR CHEQUE OU CARTE AMERICAN EXPRESS.**



# MORAND & MORAND

## COMMISSAIRES - PRISEURS

DROUOT

- **Exonération de TVA** : La S.V.V. MORAND ne délivrera des bordereaux hors taxes en exonération de TVA, en vue d'expédition intracommunautaire ou d'exportation, lorsque les conditions légales d'exonération seront réunies.
- **Assurance** : dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication. Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur. La S.V.V. MORAND ne sera tenue d'aucune garantie concernant ces dépôts.
- **Délivrance des lots** : Les lots et leurs accessoires sont délivrés après acquittement complet du bordereau. Les lots seront rapatriés gracieusement à l'étude uniquement après accord écrit de la S.V.V MORAND. Ils seront à retirer sur rendez-vous à l'étude (01.40.56.91.96) Ils seront stockés gratuitement pendant trois semaines après la vente puis payant au tarif de 7 € par semaine ( tarif par lot adjugé).
- **Expédition des lots** : L'expédition est à la charge et sous la responsabilité de l'acheteur. La SVV MORAND peut proposer l'emballage et l'expédition de certains lots. Les objets volumineux, fragiles ou d'une valeur supérieure 1.500 € devront être expédiés par un prestataire extérieur du choix de l'acheteur.
- La SVV MORAND est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.  
Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.